

Nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) - Réunion du 9 juin 2017

Position de l'UniPEF

L'UniPEF rappelle que le RIFSEEP devait être appliqué aux IPEFs depuis le 1er janvier 2017, mais nous n'avons toujours pas abouti dans la concertation qui doit précéder sa mise en place et donc il n'est pas dans la pratique mis en place.

L'UniPEF a exprimé des réserves sur ce dossier. En particulier nous sommes défavorables à la réduction drastique de la part de rémunération attribuée au mérite qu'introduit le RIFSEEP. En outre la périodicité de quatre ans pour le réexamen du positionnement de chaque agent au sein du groupe prévu pour sa fonction nous semble trop longue : elle s'apparente en réalité à un gel de l'indemnitaire et ne permet pas de bien tenir compte du parcours professionnel.

Dans une lettre du 31 mars 2017 adressée aux deux secrétaires généraux, nous avons rappelé les questions de l'UniPEF qui sont restées sans réponse, ce qui place les IPEFs dans une situation de grande incertitude et de doutes sur leurs choix professionnels et sur leur avenir.

Mais le contexte a changé.

Le programme du nouveau président de la République prévoit le retour à la rémunération des fonctionnaires au mérite. Cette nouvelle orientation est tout à fait contraire à l'esprit même qui avait justifié la création du RIFSEEP. En conséquence, compte tenu du fait que la réforme n'est pas encore mise en œuvre pour les IPEF, nous pensons qu'il est nécessaire d'attendre la position du nouveau gouvernement sur ce dispositif avant d'engager cette mise en œuvre pour le corps. Cela évitera, si le gouvernement propose une réforme sur ce sujet, de dépenser des moyens pour la mise en œuvre d'un dispositif qui serait profondément modifié peu de temps après.

En conséquence, compte tenu des orientations du nouveau président de la République, l'UniPEF demande de surseoir à la mise en œuvre du dispositif pour les IPEF dans l'attente d'une prise de position du nouveau gouvernement sur ce dossier.